

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 09 Octobre 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Vanessa ALBERICH, Carole COLMENERO, Lucy FERRER, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Absent : M. Bernard CONSTANS

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet : 2025-05-15 Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la Commune de Bompas, au titre des années 2018, 2022, 2023, 2024 et 2025 par PMM pour le projet « Création d'un Parc Urbain résilient exemplaire, îlot de fraîcheur en cœur de ville »

Vu l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'attribution de fonds de concours ;

Considérant qu'il convient d'organiser les modalités d'attribution et de versement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine d'un fonds de concours à la commune de Bompas, pour l'opération d'investissement d'intérêt commun « Création d'un Parc Urbain résilient exemplaire, îlot de fraîcheur en cœur de ville » ;

Considérant le plan de financement et la dépense prévisionnelle hors taxe subventionnée suivants :

Opération	Montant travaux HT	Autres subventions		Charge résiduelle hors subventions	Fonds de concours sollicité (en % et en €)	
Parc urbain	1 361 177,11 €	150 000,00 €	Département	880 177,11 €	41,29%	363 462,00 €
		65 000,00 €	Région			
		266 000,00 €	Etat (Fonds vert)			
TOTAL	1 361 177,11 €	481 000,00 €		880 177,11 €	41,29%	363 462,00 €

Considérant que le montant total subventionnable est de 1 361 177,11 € hors taxes auquel est affecté un fonds de concours global de 363 462 €, réparti comme suit : FDC 2018 - 11 661,50€, FDC 2022 - 831 € (1^{ère} part), FDC 2022 (2^{ème} part) – 50 138,50€, FDC 2023 (1^{ère} et 2^{ème} parts) : 100 277 €, FDC 2024 (1^{ère} et 2^{ème} parts) - 100 277 €, FDC 2025 (1^{ère} et 2^{ème} parts) - 100 277 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière, jointe en annexe, portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la Commune de Bompas, au titre des années 2018, 2022, 2023, 2024 et 2025 par PMM pour le projet « Création d'un Parc Urbain résilient exemplaire, îlot de fraîcheur en cœur de ville » d'un montant global maximal de 363 462 € ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 16 octobre 2025

20 OCT. 2025
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,
Laurence AUSINA



COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 09 Octobre 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Vanessa ALBERICH, Carole COLMENERO, Lucy FERRER, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Absent : M. Bernard CONSTANS

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet : 2025-05-16 : Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un Bar – Restaurant relevant du domaine public

Considérant que la commune de Bompas a pour axe stratégique, inscrit au sein de son Contrat Bourg-centre, de revitaliser son centre-ville et promouvoir son commerce de proximité et que dans ce cadre elle s'est engagée dans la rénovation complète du site communal public Mas Pams incluant l'installation d'un Bar-Restaurant ;

Considérant que la commune veut ainsi valoriser cet espace et apporter une attractivité supplémentaire au site ;

Considérant que dans ce cadre elle a souhaité lancer un Appel à manifestation d'intérêt qui, s'agissant du domaine public, débouchera sur la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune de Bompas et le candidat sélectionné ;

Considérant que la CCI et l'association des commerçants de Bompas ont été associés tout au long du projet ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un Bar – Restaurant relevant du domaine public présenté et joint en annexe ;
- **D'APPROUVER** le lancement de la publicité dudit appel à manifestation d'intérêt et le déroulement de la procédure tel que décrit dans le règlement ci-joint ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 16 octobre 2025

PUBLIÉ LE..... 20 OCT. 2025

Le Maire

Laurence AUSINA

